

BARÈME À COMPTER DU 24/04/2024 ET DU MANDAT N°106**Honoraires de transaction**

(comprennent le suivi de dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Conformément à la réglementation les honoraires sur les mandats de vente hors succession sont à la charge du vendeur. Dans le cadre des mandats de recherche ou d'un mandat de vente pour une succession, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.)

Prix de vente	Honoraires (TTC) (TVA de 20% calculée sur le montant de la transaction réalisée)
Pour les prix de vente inférieurs à 30 000€	Forfait 4 000€ TTC
Pour les prix de vente inférieurs à 30 001€ et 50 000€	Forfait 5 000€ TTC
De 50 001€ à 100 000€	10% TTC
De 100 001€ à 150 000€	8% TTC
De 150 001€ à 200 000€	7,5% TTC
De 200 001€ à 250 000€	7% TTC
De 250 001€ à 300 000€	6% TTC
De 300 001€ à 500 000€	5.5% TTC
Supérieur à 500 001€	5% TTC

En cas de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires de gestion

Mandat Invest+ spécial neuf	Mandat Patrimoine (ancien)	Mandat meublé
8% TTC	7,5% TTC	8% TTC

Estimation : **250€ TTC**, offerte dans le cadre d'un mandat de vente.

Aucun honoraires et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.